



**BNP PARIBAS**

**La banque  
d'un monde  
qui change**

BNP Paribas SA  
Antoine Sire  
Directeur de l'Engagement d'entreprise  
Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas  
16, boulevard des Italiens  
75009 Paris

Maître Henri Thulliez  
CABINET THULLIEZ  
16 boulevard Voltaire  
75011 Paris

**Par courrier recommandé avec AR n° 1A20174967435**

Paris, le 12 janvier 2023

Objet : Mise en demeure – Réponse

Maître,

Nous avons pris connaissance de votre lettre reçue le 14 octobre 2022 relative au plan de vigilance de BNP Paribas SA ("BNP Paribas").

BNP Paribas se conforme à la loi sur le devoir de vigilance et publie chaque année depuis 2018 son plan de vigilance dans le Chapitre 7 de son document d'enregistrement universel (DEU). Le dispositif de BNP Paribas reprend les éléments du plan de vigilance conformément à l'article L. 225-102-4 du code de commerce. Par ailleurs, le plan et le dispositif interne qui le met en œuvre, nourris par les retours faits à leur égard, font l'objet d'une amélioration continue qui résulte d'une meilleure appréhension des enjeux.

Aussi, à titre liminaire BNP Paribas réfute les termes de votre lettre en ce qu'ils suggèrent qu'elle ne respecterait pas les obligations qui sont les siennes aux termes des articles L. 225-102-4 et suivants du Code de commerce. Tout à l'inverse, nous sommes convaincus que notre plan de vigilance non seulement répond aux exigences légales, mais va même au-delà sur chacun des aspects que votre lettre évoque.

En tant que banquier et investisseur, BNP Paribas s'implique fortement pour prévenir et atténuer les atteintes graves envers les droits humains et l'environnement. Notre démarche de vigilance s'appuie sur un principe fondamental : maximiser l'impact positif de nos actions, en utilisant au mieux notre capacité d'influence.



### *Le choix de l'engagement pour une agriculture responsable*

Dans le secteur agricole, BNP Paribas est convaincue de la nécessité d'accompagner les acteurs responsables et d'encourager le développement à grande échelle de pratiques durables. Une telle démarche sera source d'avantages à long terme pour ses clients et la société tout entière.

Ainsi, dès 2010, nous avons été pionniers, en adoptant des politiques sectorielles strictes en matière de financement et investissement dans les secteurs d'activité liés à la production agricole (agriculture<sup>1</sup>, pâte à papier, huile de palme par exemple).

Chacune de ces politiques décrit les règles encadrant les activités de financement et d'investissement des entités du groupe. Elles ont vocation à répondre aux principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance de ces secteurs, et à définir des critères pour conduire des activités de manière responsable.

Ces engagements sont publics et leur mise en œuvre mobilise tout le Groupe. Ils sont par ailleurs régulièrement renforcés. Ainsi, après une première publication en 2015, notre politique de financement et d'investissement dans le secteur de l'agriculture a été révisée en 2021 pour traiter du sujet spécifique de la déforestation liée au soja et au bœuf en Amazonie et dans le Cerrado brésiliens.

Plus spécifiquement, BNP Paribas est consciente que la production de bœuf au Brésil contribue à accélérer la déforestation en Amazonie et au Cerrado. La production de bœuf, si elle n'est pas menée de façon responsable, peut mettre en péril l'intégrité écologique et l'avenir de ces deux biomes. Face à cette dégradation, il faut que toutes les parties prenantes concernées, chacune à leur mesure, définissent et mettent en œuvre des stratégies d'utilisation des terres qui intègrent l'arrêt de la déforestation (légale et illégale), une production durable et un impact social positif.

La lutte contre la déforestation est de la responsabilité de l'ensemble du secteur agricole, la prise de conscience et la progression des pratiques doit toucher tous les niveaux de la chaîne de valeur. Cette évolution ne peut se faire que de façon progressive compte tenu de la complexité du sujet et de ses multiples enjeux économiques et sociaux.

Dans le secteur de la production de bœuf au Brésil, les entités BNP Paribas ne fournissent pas de services financiers directement aux éleveurs de bovins, mais uniquement aux entreprises vendant du bœuf et se fournissant auprès de fermes agricoles. La politique de financement et d'investissement de BNP Paribas met donc l'accent sur la maîtrise de la chaîne de valeur et précise que les entités du groupe fourniront des produits ou services financiers seulement aux entreprises actives dans ce secteur qui auront une stratégie « zéro déforestation » dans leurs chaînes de production et d'approvisionnement d'ici 2025 au plus tard.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Politique sectorielle Agriculture de BNP Paribas, disponible sur le site institutionnel de BNP Paribas au lien suivant : [https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/bnpparibas\\_rse\\_politique\\_sectorielle\\_agriculture.pdf](https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/bnpparibas_rse_politique_sectorielle_agriculture.pdf)

<sup>2</sup> Comme indiqué dans la Politique sectorielle Agriculture de BNP Paribas, page 26 : « zéro déforestation »



BNP Paribas est la première et seule banque internationale à avoir adopté des critères aussi précis, exigeants et définis dans le temps pour lutter contre la déforestation et assurer la traçabilité de ces activités dans les biomes brésiliens sensibles de l'Amazonie et du Cerrado.

Plus précisément :

- BNP Paribas ne financera pas les entreprises produisant ou achetant du bœuf ou du soja issus de terres défrichées ou converties après 2008 en Amazonie. Les clients doivent donc impérativement appliquer cette date butoir fixée conformément à la réglementation et aux accords sectoriels ;
- BNP Paribas incite ses clients à ne pas produire ni acheter de bœuf ou de soja issus de terres défrichées ou converties dans le Cerrado après le 1er janvier 2020, conformément aux normes internationales ;
- BNP Paribas demandera à ses clients une traçabilité complète des chaînes d'approvisionnement en bœuf et soja (directes et indirectes) d'ici 2025.

En parallèle, les producteurs et négociants doivent démontrer leurs avancées par étapes en matière de :

- Déploiement de processus d'évaluation des risques de déforestation et de conversion au sein de leurs chaînes d'approvisionnement en bœuf et en soja ;
- Mise en œuvre de système de suivi pour cartographier et tracer leurs chaînes d'approvisionnement directes et indirectes en bœuf et soja en Amazonie et au Cerrado ;
- Reporting régulier des progrès réalisés vers une chaîne sans déforestation et sans conversion de leurs chaînes d'approvisionnement en bœuf et soja ;
- Mise en œuvre de programme d'engagement avec les fournisseurs pour promouvoir des bonnes pratiques zéro-déforestation ;
- Mise en œuvre de plan d'action pour la mise en conformité des fournisseurs non conformes ;
- Exclusion des fournisseurs qui contreviennent à leur stratégie de zéro-déforestation ;
- Publication ou mise à disposition sur demande des critères de non-conformité, et le plan d'action mis en place pour la mise en conformité des fournisseurs non conformes.

Dans le cadre de la politique Agriculture de BNP Paribas, les clients sont évalués chaque année, de façon à mesurer l'avancement de la mise en œuvre des dispositifs nécessaires à leur stratégie « zéro déforestation ». En cas de non-conformité aux critères de la politique lors des évaluations annuelles, les entreprises sont placées sous surveillance.

---

se distingue du « zéro nette déforestation » et signifie « aucune déforestation ».



Ce dispositif permet un suivi plus rapproché des clients et, le cas échéant, une restriction partielle de l'activité dans l'attente d'une remédiation ; l'objectif étant de les inciter à accélérer leur mise en conformité à la politique.

Si le dialogue s'avère infructueux et dans tous les cas si le client n'est pas en conformité avec nos attentes fin 2025, BNP Paribas cessera de réaliser de nouvelles opérations avec celui-ci et mettra fin à la relation en tenant compte des accords contractuels existants.

Nous attachons une grande importance au processus de dialogue avec les clients et nous le pensons préférable à une sortie immédiate de la relation. En effet, BNP Paribas ayant une des politiques les plus exigeantes en matière de déforestation au Brésil, nous estimons qu'un arrêt immédiat des relations commerciales conduirait les entreprises à s'adresser à d'autres institutions financières moins rigoureuses sur le plan environnemental et social. L'impact en faveur de la biodiversité serait donc nul, voire contre-productif. Notre objectif est d'utiliser au mieux notre capacité d'influence pour faire évoluer les pratiques.

Nous observons que notre action a déjà eu un impact positif car depuis la publication début 2021 de cette nouvelle politique, certains clients ont avancé la date de leur objectif zéro déforestation de 2030 à 2025.

De plus, convaincus que sur ce sujet, seule l'action collective peut être efficace, nous unissons nos forces avec toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur de l'agriculture pour lutter contre la déforestation et améliorer les pratiques des grands producteurs et négociants. A titre d'exemple, BNP Paribas au Brésil est membre du *Brazilian Business Council for Sustainable Development* (CEBDS) et de la *Brazilian Coalition for Climate, Agriculture and Forests*. Ces deux organisations ont pris publiquement position sur la nécessité de préserver l'Amazonie brésilienne.

Enfin, consciente que l'agriculture ne constitue pas la seule menace qui pèse sur la forêt amazonienne, BNP Paribas a récemment décidé d'introduire, dans sa politique relative au secteur du pétrole et du gaz des critères liés à la protection de l'Amazonie. Ainsi, BNP Paribas a décidé de ne plus fournir de produits et services financiers ni d'investir dans les entreprises actives dans le secteur du pétrole et du gaz dont les réserves se situent dans la région amazonienne ainsi que dans aucune société qui développe activement des infrastructures à cet effet dans cette région.



## **Éléments de réponse à vos demandes**

Si BNP Paribas partage votre avis sur l'importance qui doit être accordée à la loi sur le devoir de vigilance, nous sommes en désaccord avec votre interprétation de ses dispositions.

En effet, la loi impose aux entreprises de prendre des « mesures de vigilance raisonnable » visant à prévenir les atteintes aux droits humains et les libertés fondamentales, à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes. La loi ne définit pas ces mesures mais les laisse à l'appréciation des entreprises. Ainsi, aux termes du Rapport n° 2628 fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi (n° 2578), relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, par M. Dominique POTIER (le « Rapport »), député :

« [...] Sous le contrôle du juge, les « mesures de vigilance raisonnable propres à identifier et à prévenir la réalisation de risques » sont laissées à l'appréciation de l'entreprise en fonction des circonstances de droit et de fait dans lesquelles elles auront vocation à être appliquées. Les sociétés conservent donc un certain pouvoir de détermination de la norme qui leur sera appliquée ; c'est une forme de *soft law* qui évite l'édiction de règlements d'application excessivement touffus ».

Si BNP Paribas est bien consciente de ses obligations propres au devoir de vigilance, elle ne peut se substituer à ses clients. En toute hypothèse, les activités propres d'un établissement bancaire et sa chaîne d'approvisionnement ne causent directement que peu de risques environnementaux ou sociaux ; la majorité des enjeux environnementaux et sociaux n'apparaît que de façon indirecte, au travers des activités des acteurs économiques qui bénéficient de financements. C'est pour cette raison que BNP Paribas exerce sa capacité d'influence là où elle est le plus efficace.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, vos demandes vont au-delà de ce qui est demandé par la loi sur le devoir de vigilance. Les politiques sectorielles de BNP Paribas sont régulièrement saluées par diverses parties prenantes. Dans son dernier rapport « Forest 500 » publié en janvier 2022, l'ONG britannique Global Canopy attribue à BNP Paribas la meilleure note en matière de politiques de financement durable et de critères de lutte contre la déforestation parmi 150 institutions financières étudiées<sup>3</sup>. Dans la dernière étude de l'ONG britannique ShareAction « [In Debt With the Planet](#) », parue en décembre 2022 et analysant les stratégies et approches des 25 plus grandes banques européennes en matière de protection de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique, BNP Paribas arrive en tête du classement général avec une appréciation B+ (63%). BNP Paribas est également en tête du classement des banques sur le sujet de la biodiversité (68%), et en tête de celui sur le sujet du climat (60%). L'ONG cite même en exemple de bonne pratique « biodiversité » la politique Agriculture de BNP Paribas (avril 2021) qui demande à ses clients

---

<sup>3</sup> <https://forest500.globalcanopy.org/>



des secteurs bœuf et soja d'avoir une stratégie « zéro déforestation » dans leurs chaînes de production et d'approvisionnement d'ici 2025 au plus tard pour l'Amazonie et le Cerrado brésiliens. Sans constituer un satisfecit, ce classement sérieux démontre le leadership de BNP Paribas en la matière parmi ses pairs. Notons que cette ONG est spécialisée dans l'investissement responsable et que des ONG telles que WWF, Greenpeace, Oxfam et Amnesty International en sont membres. Enfin plusieurs ONG brésiliennes ont réagi positivement lors de l'annonce de ces critères de financement du bœuf et du soja au Brésil.

Néanmoins, sans viser à l'exhaustivité, il nous apparaît important de répondre aux critiques que vous énoncez et sommes bien entendu disposés à continuer d'échanger avec vous.

## 1. Présentation du plan de vigilance

Nous avons spécialement porté attention à la lisibilité de notre plan et cette préoccupation a encore été centrale dans le contexte de sa prochaine publication en mars 2023. Les renvois faits dans le plan à d'autres sections du DEU visent à éviter les redondances dans un document qui fait plusieurs centaines de pages. Cela est logique dans la mesure où la loi prévoit l'inclusion du plan de vigilance dans le rapport de gestion : le plan est donc partie intégrante du DEU et doit se lire dans le contexte du chapitre 7 du DEU qui rassemble les informations relatives à notre responsabilité économique, sociale, civique et environnementale.

De la même façon, le dispositif de vigilance s'appuie sur des mécanismes décrits dans d'autres documents publiés sur notre site institutionnel ; cela permet non seulement de donner davantage d'informations mais également de faire évoluer notre dispositif sans attendre la publication du rapport de gestion l'année suivante. Les évolutions majeures apportées au dispositif de vigilance en cours d'année sont systématiquement intégrées dans le DEU.

Enfin, les engagements extra-financiers pris constituent un des leviers pour prévenir les risques saillants identifiés et complètent donc le plan de vigilance. Ils sont également publics et disponibles sur le site institutionnel de BNP Paribas.

## 2. Cartographie des risques

Les risques saillants identifiés par BNP Paribas sont mentionnés dans le plan de vigilance. Y sont inclus les risques d'atteintes graves envers les droits humains et l'environnement. En particulier, les enjeux suivants sont pris en compte : le travail forcé, le non-respect des droits des communautés locales, les risques climatiques, la pollution de l'air, les émissions de gaz à effet de serre, la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité (DEU, p.643).



### *Votre demande relative à l'identification du risque lié aux émissions de méthane*

Comme indiqué par l'Observatoire du Climat brésilien, les émissions de gaz à effet de serre les plus importantes au Brésil sont liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie et à l'agriculture.

BNP Paribas a conscience du risque lié aux émissions de méthane dans le secteur agricole. Ces émissions sont spécifiquement visées dans la politique sectorielle Agriculture de BNP Paribas qui encadre la gestion des produits et des services financiers commercialisés par ses entités. Cette politique sectorielle est d'application géographique mondiale. Elle décrit les critères d'évaluation retenus pour développer le cadre d'analyse des entreprises ou projets agricoles, ceci dans le but de garantir l'instauration de pratiques durables. La gestion environnementale globale est considérée comme un point clé de vérification des entreprises agricoles.

Ainsi, il est demandé à toutes les entreprises agricoles, y compris celles liées à l'industrie du bœuf, de mettre en place des mesures pour contrôler et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dont le dioxyde de carbone et le méthane.

Les mesures prises par les clients font partie des critères d'analyse pour décider de suspendre ou d'exclure un client.

Par ailleurs, au titre de son engagement à piloter ses activités pour financer une économie neutre en carbone en 2050, BNP Paribas fixera d'ici avril 2024 une cible intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre liés à ses financements du secteur de l'agriculture qui comprendra naturellement les émissions de méthane.

### 3. Mesures d'évaluation de la situation des fournisseurs de nos clients et actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

#### *Votre demande relative aux relations contractuelles avec nos clients*

BNP Paribas souhaite s'engager avec des clients dont les pratiques commerciales reflètent un niveau élevé de gouvernance et de responsabilité en ce qui concerne notamment les droits humains et l'environnement. Un outil d'évaluation des risques qui permet d'évaluer la conformité des clients aux politiques sectorielles, ainsi que la maturité de leur stratégie ESG et de sa mise en œuvre, a ainsi été élaboré.

Par ailleurs, BNP Paribas a généralisé en 2022 l'intégration de critères d'évaluation ESG dans le cycle de vie des clients (processus Know Your Client - KYC) : tant dans les processus d'entrée en relation qu'au cours des différentes étapes de vie de la relation, telles que la recertification KYC, le comité de crédit ou la revue annuelle.



En matière de déforestation, une vigilance accrue est accordée à la qualité des contreparties. En particulier, dans le cas des entreprises (producteurs, conditionneurs de viande et négociants) produisant ou achetant du bœuf ou du soja en Amazonie brésilienne et au Cerrado, des produits ou services financiers seront uniquement fournis aux entreprises ayant une stratégie « zéro déforestation » dans leurs chaînes de production et d'approvisionnement d'ici 2025 au plus tard.

L'atteinte d'un objectif zéro déforestation nécessite de nombreuses mesures telles que la traçabilité, le suivi, le reporting, l'engagement avec les fournisseurs voire l'exclusion, ce qui nous a conduit à donner du temps à nos clients pour mettre en œuvre toutes ces mesures d'ici 2025.

Dans le secteur de l'industrie du bœuf au Brésil, nous sommes conscients de risques forts en matière de déforestation et avons de ce fait renforcé notre vigilance à l'égard de notre clientèle existante : nos clients dans l'industrie du bœuf au Brésil font ainsi l'objet d'un suivi renforcé impliquant toutes les expertises – *front office*, experts ESG, fonctions des risques et de la conformité ainsi que le management local. Cette vigilance s'exerce notamment au travers d'un comité trimestriel local qui associe les équipes spécialisées afin d'évaluer les progrès réalisés par ces clients au regard des critères de la Politique Agriculture tels que l'existence d'engagements en matière de zéro déforestation, l'état d'avancement des outils de traçabilité à l'horizon 2025, le pourcentage de traçabilité de leurs fournisseurs de viande bovine. La détermination et le suivi du profil de risque de nos clients reposent sur l'examen de plusieurs éléments tels que les rapports établis par les clients eux-mêmes sur leurs engagements RSE, mais également sur des rapports d'autorités locales et sur un dialogue permanent avec eux. Les évaluations peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires en recourant à des données extra-financières acquises auprès de fournisseurs externes.

#### *Votre demande relative à la traçabilité de la chaîne de valeur à l'horizon 2025*

La grande majorité de nos clients a déjà 100% de traçabilité de leur chaîne de valeur en ce qui concerne leurs fournisseurs directs. Ils ont tous entamé un processus de collecte des données de leurs fournisseurs indirects. Il est important de noter que les entités BNP Paribas ne fournissent pas de services financiers aux producteurs bovins, mais uniquement aux entreprises se fournissant auprès de fermes agricoles. Notre position est donc différente de celle des institutions financières brésiliennes qui financent directement des sites d'exploitation de ferme d'élevage bovin.

L'horizon 2025 n'est pas déraisonnable compte tenu du fait que la traçabilité des chaînes de valeur de la filière bovine n'est pas aujourd'hui exigée par le Brésil. La traçabilité dépend de l'engagement des producteurs de la filière bovine locale et nécessite une collecte d'informations provenant de multiples sources concernant leurs fournisseurs, données qui aujourd'hui ne sont pas encore consolidées dans un système unique. Sa mise en œuvre ne peut être immédiate et demandera le développement d'outils basés sur des technologies en continuelle amélioration, et des investissements financiers.





Dans sa politique sectorielle Agriculture, BNP Paribas encourage la transparence en demandant à ses clients un reporting régulier sur les progrès réalisés pour une chaîne de valeur sans déforestation. Notamment à travers la fourniture des résultats de traçabilité de la chaîne de valeur.

*Sur l'exigence de la preuve des clients BNP Paribas qu'ils ne sont pas liés à des pratiques de déforestation, de travail forcé ou d'atteinte aux territoires des peuples autochtones*

Conformément à sa Politique sectorielle Agriculture, BNP Paribas attend de ses clients qu'ils démontrent leurs progrès notamment sur l'application d'une évaluation des risques de déforestation et de conversion de leurs chaînes d'approvisionnement en bœuf, la mise en œuvre des systèmes de suivi pour cartographier et tracer leurs chaînes d'approvisionnement directes et indirectes de bœuf, ainsi qu'un reporting régulier sur les progrès réalisés, la mise en œuvre d'engagement avec les fournisseurs et l'exclusion des fournisseurs qui contreviennent à leur stratégie « zéro déforestation » (Politique Agriculture, p.16, § 3.3). Par ailleurs, toutes les entreprises agricoles doivent respecter les critères obligatoires en matière de condition de travail et droits de l'homme qui excluent notamment le recours au travail forcé (Politique Agriculture p10, §3.2.1.1).

Les équipes en charge du suivi des relations clients sont spécifiquement formées à ces problématiques, qui font partie intégrante du dialogue continu avec les entreprises de ce secteur.

#### 4. La mise en place d'un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

BNP Paribas a mis en place un dispositif d'alerte éthique qui couvre les signalements qui pourraient être faits au titre de la loi sur le devoir de vigilance. Vous pouvez vous référer à la page 592 du DEU ainsi qu'au résumé disponible sur notre site institutionnel. Le dispositif fait l'objet d'un reporting annuel au Comité Exécutif et au Conseil d'administration.

Par ailleurs, les organisations non gouvernementales et les communautés locales qu'elles représentent sont reçues systématiquement par une équipe dédiée. Cette équipe, qui existe depuis plus de 10 ans, travaille en étroite collaboration avec les entités locales afin de bénéficier de leur connaissance de leurs clients et de leur environnement. En 2021 et 2022, cette équipe a mené chaque année plus de 120 interactions avec des organisations non gouvernementales portant sur des sujets très variés (climat, biodiversité...). A titre d'exemple, en 2022, 20% des échanges ont porté sur la thématique biodiversité.

Les informations fournies par ces organisations non gouvernementales nourrissent le dialogue avec les clients et permettent un échange plus approfondi sur les enjeux qu'elles ont identifiés comme sensibles.



## 5. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

Afin de s'assurer de l'effectivité de son dispositif de vigilance, BNP Paribas s'appuie sur son cadre de contrôle interne établi en vertu des règles européennes et françaises. Ce cadre est décrit en section 2.4 du DEU (p. 115 et suivantes). A ce titre, le plan de vigilance obéit aux mêmes règles que les autres politiques internes.

Notre plan de vigilance comporte une section dédiée à nos résultats en page 645. Une attention particulière est portée aux dimensions environnementales (biodiversité) et sociales (impact sur les communautés).

\*

\* \*

Comme nous l'avons déjà offert par le passé aux organisations que vous représentez, nous restons ouverts à une discussion. Nous sommes toujours convaincus que le dialogue est la meilleure des voies possibles, en particulier dans un domaine comme la biodiversité où un grand nombre de cadres et de pratiques permettant au monde économique d'avoir un impact positif restent à inventer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ASIRE'.

Antoine SIRE  
Directeur de l'Engagement d'entreprise  
Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas